



Melun le 3 septembre,

**Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) carte scolaire
s'est tenu aujourd'hui à l'inspection académique**

Surprise de taille ce jeudi 3 septembre : pour la première fois depuis qu'elle administre le service public d'éducation dans le département, l'inspectrice d'académie, dans les traces de ses prédécesseurs, a créé des postes au-delà de son plafond d'emplois.

Est ce une prise de conscience de la pression démographique de notre département ? La crainte de voir les impérieux besoin des écoles de Seine et Marne mis sous silence pour répondre aux urgences de la Seine-Saint-Denis voisine ? Il n'en reste pas moins qu'à nos yeux, cette décision marque un tournant et sonne comme une reconnaissance de la justesse de nos revendications... au même titre que nos demandes de créations d'ULIS premier degré (CLIS) qui ont, enfin aussi été entendues, avec l'ouverture de 2 dispositifs dans le nord du département.

Pourtant, ces créations en sus de la dotation ne suffiront pas à améliorer sensiblement ni les conditions d'apprentissage de nos élèves, ni les conditions de travail des professeurs des écoles. Ainsi, de trop nombreuses classes de maternelle fonctionneront, cette année encore, avec un effectif au-delà de 30 élèves, la scolarisation des moins de trois ans continuera de stagner, les postes d'enseignants spécialisés ne répondront toujours pas aux besoins exprimés dans les écoles.

Aussi, malgré l'enthousiasme affichée dans les médias par notre ministre, la situation des écoles, et singulièrement, de celles d'une Seine et Marne située au beau milieu de l'académie réputée la plus difficile de France, est et restera, extrêmement difficile.

Ainsi bien que très peu de mutations, de temps partiels n'aient été accordés, les services de la DSDEN ont dû recruter 40 étudiants stagiaires sur la liste complémentaire, et recrutent actuellement 30 contractuels. Alors que dans le même temps, 14 personnels maîtres-formateurs seine et marnais étaient « désignés volontaires » à la hâte lundi dernier, pour former et accompagner l'afflux d'étudiants stagiaires recrutés dans le 93.

Face à cette situation marquée par la précarisation grandissante des personnels, le SNUipp-FSU77 suivi des autres organisations syndicales, a émis un vote en abstention, car si le dépassement du plafond d'emploi ne signifie pas encore le retour des seuils, en tout cas symboliquement, il permet d'envoyer une alerte significative au ministère.